

## Examen des antipsychotiques pour la prise en charge de l'agitation chez l'adulte présentant un trouble de la personnalité ou une déficience cognitive

### Contexte

Les troubles de la personnalité et la déficience cognitive (c.-à-d. des facultés mentales réduites) sont deux types de troubles psychiatriques. Au nombre des troubles de la personnalité, le trouble limite de la personnalité est le plus fréquent chez les bénéficiaires en psychiatrie; on estime qu'entre 1,5 % et 4 % de la population en est touchée. On associe au trouble limite de la personnalité des émotions incontrôlées, une agressivité impulsive et des tendances suicidaires.

### Technologie

Les médicaments antipsychotiques sont employés pour traiter divers troubles psychiatriques. On les sépare habituellement en deux catégories : les antipsychotiques de première génération ou « classiques », et les antipsychotiques de deuxième génération ou « typiques ». Les antipsychotiques de première génération comprennent l'halopéridol et le thiothixène. Les antipsychotiques de deuxième génération regroupent l'aripiprazole, la clozapine, l'olanzapine, l'aquetiapine et la ziprasidone.

### Sujet

La pratique habituelle en psychiatrie est de prescrire des antipsychotiques pour traiter le trouble limite de la personnalité. Or, ces produits n'ont pas été homologués à cette fin. Un examen de l'efficacité clinique des antipsychotiques employés pour diminuer l'agitation chez les adultes présentant un trouble de la personnalité ou une déficience cognitive, de même que des lignes directrices fondées sur des données probantes traitant de leur usage dans la prise en charge de l'agitation chez ces patients, sera en mesure d'éclairer les décisions quant à l'usage de tels médicaments pour la prise en charge de ces troubles.

### Méthodes

On a procédé à une recherche documentaire limitée à partir des ressources clés et examiné les titres et

résumés des publications repérées. On a ensuite évalué le texte intégral des publications en vue de procéder au choix final des articles selon des critères de sélection déterminés au préalable (population, intervention, comparateur, résultats et plan des études).

### Messages clés

- Les antipsychotiques seraient aptes à atténuer l'agression, la colère et l'impulsivité chez le patient présentant un trouble limite de la personnalité (selon des études de taille réduite et de courte durée).
- Une ligne directrice recommande d'éviter les antipsychotiques dans la prise en charge à moyen ou à long terme du trouble limite de la personnalité.
- Une autre ligne directrice avance que les médicaments psychotropes pourraient mener à une amélioration des symptômes affectifs et de l'impulsivité associés au trouble limite de la personnalité (mais met en garde contre le faible niveau de preuve étayant cet avis).
- On n'a repéré aucune donnée probante ou ligne directrice portant sur la prise en charge de l'agitation chez le patient atteint de déficience cognitive.

### Résultats

La recherche documentaire a permis de repérer 369 références, auxquelles s'est ajouté 1 article recensé d'une autre source. Du lot, 42 articles ont été jugés potentiellement pertinents et 6 d'entre eux ont satisfait aux critères d'inclusion du présent examen, soit 4 examens méthodiques et 2 lignes directrices fondées sur des données probantes.

*AVERTISSEMENT : L'information présentée ici a pour but d'éclairer la prise de décisions des patients, des professionnels de la santé, des dirigeants de systèmes de santé, des décideurs et des responsables de politiques du secteur de la santé afin d'améliorer la qualité des services de santé. Cette information ne saurait tenir lieu du discernement ou du jugement du clinicien dans la prise en charge d'un patient en particulier, du jugement professionnel qui intervient dans la prise de décisions, ni de l'avis ou de l'opinion en bonne et due forme d'un médecin. Bien que l'ACMTS ait tout mis en œuvre pour veiller à l'exactitude, à l'exhaustivité et à l'actualité du contenu, elle décline toute responsabilité à cet égard. Elle ne saurait être tenue responsable des erreurs ou omissions, des blessures, des pertes, des dommages ou des préjudices découlant de l'usage ou du mésusage de l'information contenue ou sous-entendue dans le Rapport en bref.*

*L'ACMTS assume l'entière responsabilité de la forme et du contenu définitifs du présent Rapport en bref. Les énoncés, conclusions et points de vue qui y paraissent ne représentent pas forcément l'opinion de Santé Canada ou d'un gouvernement provincial ou territorial. La production du présent Rapport en bref a été rendue possible grâce au soutien financier de Santé Canada.*